**CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**

**ACCORD-CADRE A MARCHES SUBSEQUENTS : CONTROLES TECHNIQUES TRAVAUX – DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX – CONTROLES TECHNIQUES REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES POUR L’ENSEMBLE DES SITES DE LA BNF**

Dans le cadre de leur réponse, les candidats doivent fournir un mémoire technique. Ce mémoire technique doit permettre à la personne publique de valider la pertinence de la réponse et de juger concrètement si cette dernière répond aux fonctionnalités, aux exigences et aux contraintes du cahier des charges.

Le candidat devra aller au-delà d’une simple redite du CCTP et développer sa réponse pour obtenir la note technique maximale.

Le mémoire technique **suivra** **obligatoirement le plan suivant :**

**LOT 1 : Les contrôles techniques au titre de la loi 78/-12 du 4 janvier 1978 relatif à la responsabilité et à l’assurance dans le domaine de la construction et les contrôles techniques réglementaires spécifiques hors loi 78-12 du 4 janvier 1978**

**Sous critère 1 – Présentation des différentes étapes du processus d’un marché subséquent**

Le candidat présentera les différentes étapes du processus de réalisation d’un marché subséquent avec notamment l’organisation de suivi des prestations, des modalités d’interventions du contrôleur technique, la gestion documentaire, du contrôle et de supervision des prestations.

## Sous critère 2 – Description des moyens humains et matériels

Le candidat devra détailler les moyens humains

* Profil et compétences du responsable de l’accord-cadre, avec leur curriculum vitae
* Profils et compétences des spécialistes et contrôleurs techniques, susceptibles d’intervenir tant comme responsable d’une mission que comme suppléant, avec leur curriculum vitae.

Le candidat présentera les moyens matériels notamment sur les échanges et vérifications des documents, la production des livrables, la communication avec la BnF et les différents intervenants des opérations.

**Sous critère 3 – Présentation des actions mises en place par le candidat en matière environnementale**

Le candidat indiquera les dispositions mises en place pour réduire l’empreinte carbone liée aux prestations objets de l’accord-cadre (déplacements, choix des équipements et matériels…).

Cette démarche devra aller au-delà des stipulations prévues au marché et devra être exclusivement liée aux prestations issues du présent marché. La politique générale RSE du candidat ne saurait être valorisée au titre de ce sous-critère.

**Lot 2 : Les diagnostics avant travaux**

**Sous critère 1 – Présentation des différentes étapes du processus d’un marché subséquent**

Le candidat présentera les différentes étapes du processus de réalisation d’un marché subséquent avec notamment l’organisation de suivi des prestations, des modalités d’interventions du contrôleur technique, la gestion documentaire, du contrôle et de supervision des prestations.

## Sous critère 2 – Description des moyens humains et matériels

Le candidat devra détailler les moyens humains

* Profil et compétences du responsable de l’accord-cadre, avec leur curriculum vitae
* Profils et compétences des spécialistes et contrôleurs techniques, susceptibles d’intervenir tant comme responsable d’une mission que comme suppléant, avec leur curriculum vitae.

Le candidat présentera les moyens matériels notamment sur les échanges et vérifications des documents, la production des livrables, la communication avec la BnF et les différents intervenants des opérations.

**Sous critère 3 – Présentation des actions mises en place par le candidat en matière environnementale**

Le candidat indiquera les dispositions mises en place pour réduire l’empreinte carbone liée aux prestations objets de l’accord-cadre (déplacements, choix des équipements et matériels…).

Cette démarche devra aller au-delà des stipulations prévues au marché et devra être exclusivement liée aux prestations issues du présent marché. La politique générale RSE du candidat ne saurait être valorisée au titre de ce sous-critère.